

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221027-22\_10\_16-DE

RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2022

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2022

Affichage : 08/11/2022

Délibération n°22-10-16

L'an deux mille vingt-deux et le 27 octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Maclas sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Nombre de membres présents : 27
- Nombre de votants : 33
- Quorum : 18
- Date de la convocation : 19 octobre 2022

**Objet : Tourisme - Réhabilitation de la ViaRhôna**

### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER ( <i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i> ) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD ( <i>Pouvoir de M. Philippe BAUP</i> ) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX ( <i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i> ), Mme Agnès VORON ( <i>Pouvoir de Stéphane TARIN</i> ), Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL ( <i>Pouvoir de Mme Martine MAZOYER</i> ) -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON ( <i>Pouvoir de M. Cyrille GOEHRY</i> ).

### DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET ( <i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i> ) -
CHUYER :	M. Philippe BAUP ( <i>Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD</i> ) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL ( <i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i> ), M. Stéphane TARIN ( <i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i> ), Mme Martine JAROUSSE, Mme Franceline COMAS -
VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER ( <i>Pouvoir à M. Michel BOREL</i> ) -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY ( <i>Pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON</i> ).

M. le vice-président délégué au tourisme rappelle qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été signée avec 3D ingénierie pour rénover une partie des 10 km de la ViaRhôna de Vérin à Saint-Pierre-de-Bœuf. Celle-ci présente de nombreuses déformations plus ou moins importantes.

Le recensement est le suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221027-22\_10\_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2022

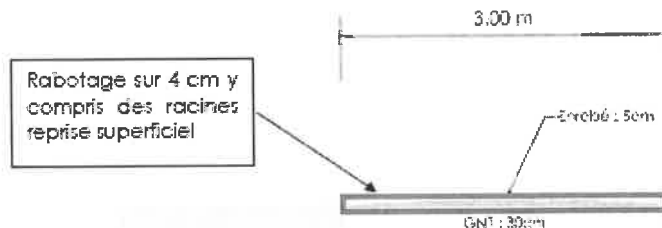
Affichage : 08/11/2022

### RECAPITULATIF

	NB SECTEUR (U)	ML	M2
FISSURATION-LEGER MVT	54	448	1344
DEGRADATION < 1 cm	45	787	2361
DEGRADATION > 1 cm	28	1514	4542
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>2749</b>	<b>8247</b>

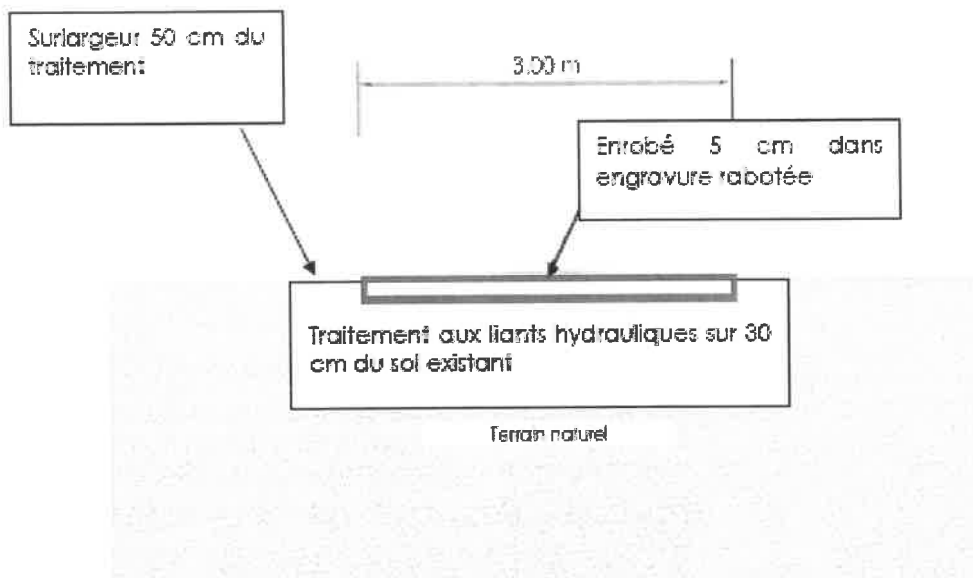
Il est proposé deux types de solutions selon les niveaux et les surfaces de dégradation :

- pour les petites surfaces : remplacement du revêtement existant, solution pérenne à moyen terme cinq ans, estimation à 24.35 €/m<sup>2</sup>



Terrain naturel

- Pour les surfaces plus conséquentes : traitement de la fondation et réfection du revêtement, solution pérenne à plus long terme : dix ans minimum, estimation à 40.25 €/m<sup>2</sup>



Le montant estimatif des travaux est le suivant :

	Solution : Traitement de sol et reprise du revêtement en enrobés	Solution : Reprise du revêtement en enrobés uniquement
Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 042-244200895-20221027-22_10_16-DE	Localisation Secteur Vérin- Chavanay ( de 710 m à 3 150 m de la passerelle de VERIN)	Secteurs dégradés ponctuels entre passerelle de Vérin et parking ST PIERRE (suivant synopsis )
Accusé certifié exé Réception par le préfet : 07/11/2022 Affichage : 08/11/2022		
Distance (ml)	2440,00	959,00
Surface (m²)	7320,00	2877,00
Prix Unit. (€/m²)	40,25 €	24,35 €
Sous total (€)	294 630,00 €	70 054,95 €
Montant total (€)	364 684,95 €	

La réalisation des travaux nécessite la non-utilisation de la voie par les usagers. La période des travaux privilégiée est dans la saison hivernale avec l'objectif de remise en service pour la mi-avril. Ce projet est inscrit au BP 2022 pour 300 000 €. Un ajustement des crédits sera nécessaire. L'enveloppe du contrat négocié du département de la Loire prévoit une subvention de 217 822 € de subvention non inscrite au budget.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la réalisation des travaux,
- d'autoriser M. le président à lancer la consultation,
- d'autoriser M. le président à signer les actes nécessaires au lancement et au déroulement de la consultation,
- d'autoriser M. le président à signer les marchés en découlant et notamment les actes d'engagement ainsi que tout document relatif à l'application de la présente décision.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve la réalisation des travaux,
- Autorise M. le président à lancer la consultation,
- Autorise M. le président à signer les actes nécessaires au lancement et au déroulement de la consultation,
- Autorise M. le président à signer les marchés en découlant et notamment les actes d'engagement ainsi que tout document relatif à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Michel DEVRIEUX